

# Système de gestion de l'apprentissage (SGA)

**Qu'est-ce que le SGA et pourquoi est-il en voie d'élaboration?** Le système de gestion de l'apprentissage (SGA) est un système d'apprentissage en ligne qui est en voie d'être mis en œuvre par les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le SGA s'inscrit dans une importante initiative visant à maximiser les similarités au sein des autorités responsables de l'apprentissage et à moderniser les services de gestion de l'apprentissage. Ce partenariat ayant été désigné comme pratique exemplaire à l'échelle nationale, d'autres provinces pourraient s'y joindre à l'avenir.

Le nouveau système sera offert en français et en anglais. Il remplacera les méthodes de prestation des services d'apprentissage sur support papier, qui sont désuètes et longues.

**Comment le SGA fonctionnera-t-il?** Le SGA améliorera l'accès aux renseignements, en plus de rendre le processus plus efficace pour les apprenti(e)s, les compagnons et compagnes, les employeurs, les fournisseurs de formation et le personnel de gestion de l'apprentissage du gouvernement.

Grâce au système en ligne :

- les **apprenti(e)s** pourront remplir une demande d'inscription comme apprenti(e)s, effectuer le paiement de droits, consulter les exigences à remplir pour participer aux séances de formation et d'examen, s'inscrire en ligne à des formations, consulter leurs résultats d'examen etc.;
- les **compagnons et compagnes** auront la possibilité de suivre et de consigner les progrès pratiques d'un(e) apprenti(e), de présenter une demande pour un deuxième métier, de réimprimer leur propre dossier d'apprentissage, de demander de nouvelles cartes d'identité etc.;
- les **employeurs** seront en mesure de gérer la relation en ligne entre les apprenti(e)s et les compagnons/compagnes, inscrire leurs apprenti(e)s à des séances de formation et d'examen, effectuer des paiements le cas échéant, consulter et surveiller les progrès réalisés par leurs apprenti(e) ainsi que leurs calendriers des cours et résultats d'examen (réussite/échec), accéder aux documents d'apprentissage et les imprimer etc.;
- les **fournisseurs de formation** pourront notamment consulter l'assiduité aux cours, affecter des animateurs et animatrices aux séances de formation, examiner le calendrier de formation, partager de l'information pertinente au personnel d'apprentissage etc.;
- le **personnel de gestion de l'apprentissage du gouvernement** pourra maintenir un registre des apprenti(e)s, des employeurs, des compagnons/compagnes et des fournisseurs de formation, gérer les certifications professionnelles et les services connexes, surveiller l'achèvement des exigences en matière d'apprentissage, gérer les processus d'approbation, etc.

## Quels sont les avantages du SGA?

- une meilleure capacité de répondre à la demande de l'industrie en main-d'œuvre qualifiée en tirant parti des possibilités de perfectionnement et d'innovation;
- un meilleur accès à la formation (dans les deux langues officielles, selon la province) afin de répondre aux besoins des employeurs, des apprentis et des ouvriers qualifiés;
- une meilleure prestation des services aux clients et aux partenaires de l'apprentissage;
- un bon rapport coût-efficacité et une optimisation des ressources, grâce au financement partagé et aux ressources en nature des quatre provinces de l'Atlantique;
- une meilleure capacité de production de rapports pour les organismes d'apprentissage du gouvernement.

**Quand le nouveau système sera-t-il mis en place?** Le SGA est en voie d'être configuré afin de répondre aux exigences en matière de gestion de l'apprentissage des quatre provinces de l'Atlantique. Les mises en œuvre provinciales du nouveau système seront lancées tout au long de 2021 et 2022. Elle commencera en Nouvelle-Écosse, puis Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

**Où puis-je obtenir d'autres renseignements sur le SGA?** Avant le lancement du SGA, le personnel de gestion de l'apprentissage du gouvernement communiquera avec divers groupes d'intervenants afin de leur fournir plus d'information sur les processus et les services offerts par le nouveau système. De plus, des outils de formation seront mis au point et un soutien continu sera offert aux apprenti(e)s, aux compagnons et compagnes, aux fournisseurs de formation et aux employeurs.

Si vous avez des questions concernant le SGA, veuillez communiquer nous par courriel à l'adresse [AOC-AMS@gnb.ca](mailto:AOC-AMS@gnb.ca).

